



Questions et réponses AO "Renforcement des capacités des bureaux pays dans le cadre de la phase 2 du projet BIODÉV 2030"

Est-ce que l'AO s'adresse uniquement à des consultants individuels ou bien est-ce possible de se positionner en tant que cabinet ?

L'appel d'offres est ouvert aux consultants individuels ainsi qu'aux cabinets. Dans le cadre d'une proposition soumise par un cabinet, il est essentiel de préciser, dans votre proposition financière et votre offre technique, les personnes qui interviendront pour cette mission, en détaillant notamment leur rôle et leur coût journalier.

Chapitre 3:

Raison d'être de la mission

*Quel était le seuil appliqué en phase I pour les achats entre 1000 et 40000 EUR avant modification des règles de passation de marché?
20 000 euros*

Ce montant était-il défini par montant estimé dans la demande d'achat, par catégorie d'achat, ou par agrégation de toutes les demandes d'achat d'une même catégorie sur la durée totale du projet?

Le seuil s'applique sur la totalité du marché, donc toutes les demandes d'achat d'une même catégorie sur la durée totale du projet.

Raison d'être de la mission

Dans le point 3, il est indiqué :

“Apporter un soutien technique et stratégique aux trois bureaux WWF du Bassin du Congo (Cameroun, Gabon, République du Congo) lors d'une mission sur le terrain, afin d'élaborer leurs plans de passation de marchés, de procéder au sourcing des fournisseurs et de sélectionner les soumissionnaires, en garantissant la transparence, l'équité et l'efficacité du processus d'achat.”

Est-ce un recensement des fournisseurs/prestataires répondant favorablement à des critères dits essentiels (statut légal et situation administrative particulièrement)? Ou bien une pré-qualification des fournisseurs sur toutes les catégories d'achat des 3 pays?

Il s'agit de l'identification des fournisseurs viables par catégorie d'achat pour certains secteurs

ciblés représentant un potentiel risque (les gros montants et les achats stratégiques) et partage de bonnes pratiques sur l'identification des fournisseurs répondant aux besoins en amont. Mise en place d'une grille d'analyse/évaluation qui permette de bien répondre aux besoins des cahiers des charges afin de bien identifier les fournisseurs. Il ne s'agit pas d'une demande poussée de sourcing pour tous les achats. Une approche par les risques devra être effectuée et sera validée avec le WWF, le bureau du Congo nécessitant un accompagnement plus accru, étant donné les risques.

Dans les 2 cas, le processus peut prendre un certain temps dont nous émettons des doutes à qu'ils soient achevés durant la mission selon les délais prévus.

La première option devrait être étalée sur 4/5 semaines et réclamerait environ 4 à 6 jours ETP pour chacun des pays, suivant le nombre de catégories traitées, la couverture géographique et le nombre de fournisseur.

La deuxième, réclamant de collecter plus d'information et des prises de références, ainsi que l'organisation de visites physiques chez les prestataires/fournisseurs, prendrait plus de temps et réclamerait un traitement plus important -> jusqu'à 10-15 jours/pays ETP selon les mêmes paramètres que pour la première option.

*Pourriez-vous préciser la demande? Cf réponse précédente
Est-ce qu'une partie de la charge de travail du processus d'identification pourrait être réalisée par les équipes WWF? Une fois le plan de passation réalisé, un accompagnement régulier de la part du WWF sera mis en place pour répondre à ces questions.*

Pouvez vous préciser ce que vous entendez par per diem remboursé au réel : les deux termes semblent contradictoires ; un per diem est un forfait qui couvre généralement les frais sur place lors d'une mission (hébergement, repas, déplacements locaux notamment entre aéroport et hôtel, communications). Dans des pays comme le Gabon, le Congo et le Cameroun, il est parfois difficile d'obtenir des justificatifs pour les taxis et les repas ; un forfait couvrant ces frais avec comme justificatifs les cartes d'embarquement et la facture d'hôtel ne serait-il pas préférable à un remboursement au réel qui sera forcément incomplet ?

Nous confirmons bien le remboursement au réel des frais de mission dans le cadre de cette mission. Dans le cas des frais pour lesquels un justificatif serait difficile à obtenir (notamment transport local), une attestation sur l'honneur stipulant le montant des frais engagés et leur date d'engagement pourra être produite en guise de justificatif.

Pouvez-vous confirmer que la rubrique « frais de billets d'avion » inclut les frais de visa et les déplacements domicile/aéroport et aéroport/domicile (en taxi ou en transport en commun ?) ?
L'ensemble des frais sur place (taxi notamment) sont compris dans le montant forfaitaire journalier, comme mentionné dans les guidelines de l'UE ; les autres frais mentionnés (déplacements en France vers et depuis l'aéroport, les visas) seront remboursés au réel et à inclure dans la catégorie "frais remboursables".

Est-il permis de modifier la durée de séjour en consacrant 4 nuitées à chaque pays au lieu de 5 pour le Congo ?

Le Congo est le pays sur lequel nous anticipons le plus de difficultés et le plus de besoins d'accompagnement ; il nous semble ainsi nécessaire de conserver une nuitée supplémentaire à Brazzaville.

La mission se déroulera à domicile : étant donné que sept pays sont concernés, que signifie exactement la mention « domicile » ? Est-ce le pays du prestataire ?

La mention "domicile" renvoie au lieu de résidence du consultant.

S'agissant du budget les 25 000 euros TTC concernent-ils l'ensemble des charges liées à la mission et les honoraires que devra percevoir le prestataire ? Quelles sont les modalités de paiement de ces charges (existe-t-il une possibilité de paiement partiel avant le début de la mission ?

Le budget de 25 000€ concerne le budget total de cette mission, comprenant donc les honoraires et les frais de mission.

Nos contrats prévoient le versement d'une partie des honoraires à la signature du contrat, puis un paiement échelonné selon les livrables prévus.

3/4 doit-on lire trois ou jours ?

¾ signifie : "trois à quatre jours de mission"

Les prix unitaires mentionnés ici à titre indicatif sont-ils des per diem journaliers à multiplier par le nombre de jours dans chaque pays ?

Il convient de noter que les frais de mission hors transport international seront remboursés au réel sur présentation de justificatifs. Le montant indiqué correspond au montant maximal journalier remboursable selon les termes de notre contrat dans le cadre de ce projet.

Comment intégrer la « décomposition des temps d'intervention par étape de travail » dans l'offre financière. Pouvez-vous nous donner davantage de précisions svp ?

Cette décomposition peut prendre la forme d'un chronogramme, précisant le nombre de jours estimés par étape de mise en oeuvre

L'appui ponctuel aux bureaux pays WWF (l'élaboration / validation de leur plan de passation de marché) se déroulera-t-il également dans la période des 35 jours prévus ?

Voici la répartition proposée :

- 1 jours pour la réunion de lancement avec les bureaux pays

- 12 jours sont consacrés à la mission Bassin du Congo*
- 3 jours (ou plus si nécessaire) pour la production d'un bref guide / vademecum sur les bonnes pratiques*
- Ce qui laisse 19 jours à répartir sur la période de juillet à octobre pour appuyer ponctuellement les pays l'élaboration / validation de leur plan de passation de marché*

Nous revient-il également de remplir les lignes ci-dessous mentionnées ?

- Objet du contrat d'achat de prestation / fourniture / travaux : XXXXXXXX

- Dans le cadre du contrat de subvention ayant pour objet : XXXXXXXX

Oui, selon les mentions indiquées dans les termes de référence

En outre, les compétences à acquérir par les bénéficiaires sont-elles destinées uniquement à une mise en application par ces derniers dans le cadre de leurs activités relatives à la seconde phase du projet BIODDEV2030 ?

Oui, les compétences à acquérir ciblent spécifiquement les besoins du projet BIODDEV2030, bien que certaines compétences acquises à vocation plus générale pourront bien entendu être mobilisées par ailleurs.

Enfin, en parlant de Bailleur public et du projet s'agit-il précisément et uniquement d'Expertise France ?

Oui, les procédures d'achat visées sont exclusivement celles d'Expertise France, en Annexe des termes de référence